



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 79772

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les résidences sociales pour personnes âgées. L'espérance de vie s'allonge, et nous le savons, les prévisions démographiques annoncent une hausse importante du nombre de personnes âgées pour les années à venir. Ainsi, selon les hypothèses retenues dans les projections de l'INSEE, la population des plus de 75 ans sera multipliée par 2,5 entre 2000 et 2040 pour atteindre 10 millions de personnes. Face à ces données, nous nous devons de nous interroger sur les politiques publiques à mener. En effet, l'augmentation des personnes âgées nous conduit à réfléchir à de nombreuses questions sous un autre angle. La question de l'hébergement constitue l'une d'entre elle. Face à l'hétérogénéité du public concerné, l'État se doit de fournir des réponses aussi bien aux aînés qui choisissent les soins à domicile, que le placement en maison de retraite médicalisée ou en unité de soins. Ainsi, au niveau de l'immobilier, des réformes vont devoir être entreprises, afin d'évoluer en fonction de la démographie de notre pays. Aussi, l'idée de construire ou de réhabiliter des résidences est souvent évoquée, afin de pallier une demande toujours croissante. Nous devons promouvoir une politique d'équipement des territoires adaptée et qui répond aux nouveaux besoins de la population. Par conséquent, il faut s'interroger sur la question des logements sociaux et la possible multiplication des résidences sociales pour personnes âgées. Ces habitations permettent à nos aînés qui ne peuvent plus rester à leur domicile pour différentes raisons, d'évoluer dans un univers qui correspond à leurs mode de vie, proposant à la carte, des services d'accompagnement, de proximité et accessibles à tous sur le plan des loyers, en fonction des revenus de chacun. Il apparaît urgent de proposer une alternative à ceux qui ne peuvent s'offrir les services d'une maison de retraite. Cette mutation, nécessaire, ne peut se faire sans le soutien économique des collectivités et de l'État. Elle lui demande si des dispositions sont prévues pour accompagner ce type de projet, afin de ne pas être démunie face à cette évolution démographique, et que l'accompagnement de nos aînés se fasse dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79772

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5954

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)